

Vu les terrains sis « La Léchère », cadastrés section L, n°344 (726 m²), n°345 (690 m²) et n°346 (578 m²), représentant une superficie totale de 1994 m², appartenant à l'indivision PINELLI,

Vu le terrain sis également « La Léchère », cadastré section L, n°517, d'une contenance de 1644 m², appartenant au domaine privé communal de Plateau d'Hauteville,

Vu la possibilité d'acquérir, par voie d'échange, les parcelles, cadastrées section L, n°344, n°345 et n°346,

Vu l'avis du Domaine en date du 12 novembre 2025 ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Travaux, bâtiments, réseaux et urbanisme » en date du 8 décembre 2025.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal un projet d'échange de terrains entre la commune et des administrés, les consorts PINELLI représentés par Madame Marie-Rose PINELLI.

Il est proposé l'échange des parcelles cadastrées section L, n°344 (726 m²), n°345 (690 m²) et n°346 (578 m²), représentant une superficie totale de 1994 m², propriétés des consorts, attenantes à une parcelle communale cadastrée section L, n°517 (1644 m²).

Le service des Domaines a estimé l'ensemble des terrains concernés à un prix identique de 25 € par mètre carré. L'échange est proposé sans soulte, les valeurs foncières étant jugées équivalentes.

Il est proposé que les frais de notaire soient entièrement pris en charge par les consorts PINELLI.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de procéder à l'acquisition sans soulte du bien immobilier fourni par le coéchangiste sis « La Léchère », cadastré section L, n°344, n°345 et n°346, d'une contenance de 1994 m², appartenant aux consorts PINELLI.
- **DECIDE** de procéder, en contrepartie, à l'aliénation du bien immobilier sis « La Léchère », cadastré L, n°517, d'une contenance de 1644 m², appartenant au domaine privé communal de Plateau d'Hauteville.
- **PRECISE** que les frais de notaire seront entièrement à la charge des consorts PINELLI.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à la conclusion de cet échange.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



Publiée sur le site internet de la Commune le 16/01/2026

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20251217-DE-2025-11-01-DE
Date de télétransmission : 09/01/2026
Date de réception préfecture : 09/01/2026